

Délibération du Conseil municipal du 14 juin 2021

Convocation et affichage : le 08/06/2021	
Affichage Procès-verbal : le	
Nombre de conseillers en exercice : 23	
Présents :	Votants :

L'an deux mil vingt et un, le 14 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Saint Ives, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Mmes et Mrs Joseph LE MÉROUR, Muriel LE MEROUR, Claude TANIQUO, Jacqueline HUGOT, Claude LEBERTRE, Majo LE ROUX-LE PAGE, Jacques SANQUER, Maryvonne LE FLOCH, Monique HERRY, Thierry BETRANCOURT, Gilles LE ROY, Xavier MENESGUEN, Gaëlle PRIOL, Laurent JULIEN, Edith GUELLEC, Johanne PASQUET, Servane LE ROY, Bertrand MARTIN, Christiane LAGADIC, Michèle CALVEZ, Raymond POUDOULEC.

Absents excusés : Mme Marine BROGLIN, M. Christian BLAIZE a donné pouvoir à Mme Michèle CALVEZ.

Le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte.

Désignation du secrétaire de séance CGCT L2121-15) : Mme Gaëlle PRIOL

Approuvé à l'unanimité

Ordre du jour

- 21-54 CAF : convention d'objectifs et de financement ALSH Extrascolaire
- 21-55 SDEF : convention financière en Eclairage Public pour la rénovation de 9 points (digue / le môle)
- 21-56 Tableau des effectifs : modification
- 21-57 Convention pour l'autorisation de passage de canalisations en terrain privé, cadastré AN 305
- 21-58 Centre de vacances Village APAS : avenant n°1 à la convention de partenariat
- 21-59 Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal au Maire
- 21-60 Acquisition de la parcelle AR n°329 KERAUDREN - indivision PAUL (actualisation)

Délibération n° 21-54 | 1.4 contrats | Reçu en Préfecture le 17/06/2021 – ID 029-212900229-20210614-DEL2154-DE

CAF : convention d'objectifs et de financement ALSH Extrascolaire

Monsieur le Maire présente la convention d'Objectifs et de Financement pour l'ALSH extrascolaire pour le versement de la subvention dite prestation de service. Le taux de ressortissant « régime général » est de 97,83%. La convention de financement est conclue pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) du Finistère, la convention n° 2021-127931 d'Objectifs et de Financement pour l'ALSH extrascolaire.

Délibération n° 21-55 | 1.4 contrats | Reçu en Préfecture le 17/06/2021 – ID 029-212900229-20210614-DEL2155-DE

SDEF : convention financière en Eclairage Public pour la rénovation de 9 points (digue / le môle)

Monsieur le Maire présente la convention financière relative à l'éclairage public de la digue et du môle pour la rénovation de 9 points lumineux. Le montant de la participation communale s'élève à 8100 € pour un montant de travaux estimé à 10800 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le maire à signer avec le SDEF (Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement) du Finistère la convention financière relative à l'éclairage public pour la rénovation de 9 points lumineux.

Délibération n° 21-56 | 4.2 personnel non titulaire | Reçu en Préfecture le 17/06/2021 – ID 029-212900229-20210614-DEL2156-DE

Tableau des effectifs : ouverture de postes

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs saisonniers pour l'ajustement des postes ouverts pour le personnel contractuel pour la saison 2021.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
Autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs tel que présenté.

Emploi	TC	TNC	IM	Périodes - année 2021	
Services techniques (ateliers, port, camping- PM)					
Filière administrative					
Adjoint administratif (camping)	1		332	du 13 juin au 31 août	AI.2
Id	1		"	du 21 juin au 31 août 2021	"
ID	1		"	du 1er juillet au 31 juillet	"
Adjoint administratif - ASVP	1		332	Du 28 juin au 31 août 2021	AI.2
Filière technique					
Adjoint technique territorial (camping)		3	332	du 28 juin au 31 août	AI.2
Adjoint technique – (entretien camping/port)		1	332	du 19 mai au 31 juin	AI.2
Adjoint technique – (entretien camping)		1	332	du 1 ^{er} avril au 30 sept.	AI.2
Adjoint technique – (entretien écoles)		1	332	du 6 au 30 juillet	AI.1
Adjoint technique territorial (port)		1	332	du 3 mai au 30 sept	AI.2
Adjoint technique territorial (port)		2		du 28 mai au 30 août	AI.2
Adjoint technique territorial (port)		2		du 1 ^{er} sept au 30 sept	AI.2
Adjoint technique territorial (port)	5			du 1 ^{er} juillet au 31 août	AI.2
Adjoint technique territorial	2		332	du 1 ^{er} avril au 30 sept.	AI.1
Adjoint technique territorial	1		332	du 1 ^{er} juin au 31 août	AI.1
Adjoint technique territorial	2		332	du 1 ^{er} juillet au 31 août	AI.2
Filière animation / ALSH					
Agent d'animation	1		332	du 5 juillet au 30 juillet	AI.2
	1		332	Le 5/07 + du 1 ^{er} août au 1 ^{er} sept	AI.2
	1	1	332	du 5 juillet au 1 ^{er} sept	AI.2
Culture					
Adjoint territorial du patrimoine / musée Vauban		1	332	du 1 ^{er} au 30 juin	AI.2
Adjoint territorial du patrimoine musée Vauban	3		332	du 1 ^{er} juillet au 31 août	AI.2
Adjoint territorial du patrimoine musée Vauban		1	332	du 1 ^{er} sept au 1 ^{er} novembre	AI.2
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques.	1		468	du 28 mai au 30 septembre	AI.2
Adjoint territorial du patrimoine / bibliothèque		1	332	Le 2 juillet 2021 du 17 au 28 août 2021	AI.2

IM : indice majoré - TC : temps complet – TNC : temps non complet

Délibération n° 21-57 | 1.4 contrats | Reçu en Préfecture le 17/06/2021 – ID 029-212900229-20210614-DEL2157-DE

Convention pour l'autorisation de passage de canalisations en terrain privé, cadastré AN 305

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux d'assainissement à Penfrat, le réseau passe par une parcelle privée et qu'il convient d'obtenir l'accord des propriétaires au préalable, puis de régulariser au vu du plan d'exécution la servitude de passage par acte notarié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le maire à signer avec les époux DANIELLOU une convention pour l'autorisation de passage de canalisations en terrain privé sur leur parcelle cadastrée AN 305 au lieudit Penfrat.

Charge Maître AUGER, Notaire au sein de la SELARL Pierre FRESNAIS, ARNAUD HEBERT et Céline FUDEAU de la rédaction de l'acte contenant constitution de servitude

Autorise Monsieur le maire à signer l'acte de constitution de servitude.

Délibération n° 21-58 | 3.1 Acquisitions | Reçu en Préfecture le 17/06/2021 – ID 029-212900229-20210614-DEL2158-DE

Centre de vacances Village APAS : avenant n°1 à la convention de partenariat

Monsieur le Maire présente l'avenant à la convention passée avec le Centre de vacances de l'APAS en 2019 afin de rajouter les modalités d'accueil des groupes en visite guidée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le maire à signer l'avenant n°1 à la convention passée avec le Centre de vacances de l'APAS à CAMARET-SUR-MER,
Dit que la grille de tarifs sera modifiée pour y intégrer le prix des visites guidées.

Délibération n° 21 -59 | 5.4 Délégation de fonctions | Reçu en Préfecture le 17/06/2021 – ID 029-212900229-20210614-DEL2159-DE

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil au maire

Le conseil municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation

N°	Date	Al.	Réf. actes	Bénéficiaire	Objet	HT
21-49	21/05		3.5 Gestion domaine	Divers	Tarifs communaux et droits de place : modification	
21-50	31/05		3.3 Locations	QUERE	Location appartement 2d étage collège rue Gal leclerc	250,00 €
21-51	27/05	8	9.2 Autres Domaines	STRAUSS	Concession funéraire	475,00 €
21-52	24-mai	8	9.2 Autres Domaines	PHILIPPE	Concession funéraire	410,00 €
21-53	27/05	8	9.2 Autres Domaines	BOUGUYON	Concession funéraire	210,00 €
21-54	27/05	8	9.2 Autres Domaines	DANIELOU	Concession funéraire	140,00 €
21-55	27/05	8	9.2 Autres Domaines	KERVELLA	Concession funéraire	140,00 €
21-56	27/05	8	9.2 Autres Domaines	HERRY	Concession funéraire	210,00 €

Délibération n° 21-60 | 3.1 Acquisitions | Reçu en Préfecture le 17/06/2021 – ID 029-212900229-20210614-DEL2160-DE

Acquisition de la parcelle AR n°329 KERAUDREN - indivision PAUL (actualisation)

Monsieur le Maire fait savoir que le notaire en charge de la cession de la parcelle AR n°329 l'a contacté pour actualiser la délibération du 8 juillet 2019 suite au changement de municipalité. Le terrain appartient à l'indivision PAUL, il est enclavé dans notre parcelle des ateliers municipaux à la ZA de KERAUDREN. Il convient de confirmer les termes de la délibération précitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Confirme les termes de la délibération n° 19-56 du 8 juillet 2019 :

Fixe le prix de la partie de parcelle cadastrée AR n° 329 d'une surface de 1041 m² à 10.410 €,

Désigne Maitre Pierre-Yves LE ROY, notaire, au 2 Rue de Verdun, 29160 Crozon pour la rédaction de l'acte,

Autorise Monsieur le maire à signer l'acte notarial,

Dit que les frais d'acte sont à la charge de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h22.